

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCE ET AVEZ BESOIN D'AIDE?

QUI CONTACTER EN SITUATION DE CRISE ?



Toute personne victime de violence en Suisse, nécessitant un soutien immédiat, peut joindre gratuitement le 142. Ses proches peuvent également appeler ce numéro.

Ce numéro national offre une écoute confidentielle et un conseil professionnel, quel que soit votre lieu de résidence en Suisse.

- Gratuit et confidentiel
- Atteignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Pour tous types de violences physique, psychique ou sexuelle

Le 142 intervient dans des situations de crise, lorsqu'une personne victime a besoin de conseils immédiats et lorsqu'une orientation sans délai, vers les ressources existantes, est déterminante.

ATTENTION ! Le 142 n'est pas un numéro d'urgence. **En cas de danger imminent, composez immédiatement :**

Urgence Police : 117

Urgence Médicale (ambulance) : 144

Urgence Pompiers : 118

QUI CONTACTER EN DEHORS DES SITUATIONS DE CRISE ?

En dehors d'une situation de crise, la personne victime ou ses proches doivent contacter le Centre LAVI (<https://www.lavi-vaud.ch>) pour l'accompagnement, le conseil et le suivi des victimes de violence, notamment sur les plans juridique, psychologique et social.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'aide du numéro 142 ou du Centre LAVI est accordée indépendamment de l'existence d'une plainte pénale.
- Il n'est pas nécessaire que l'auteur de l'infraction ait été identifié.
- Que l'acte ait été commis intentionnellement ou par négligence ne change rien à votre droit à l'aide.